

La Tribune

des services publics

n° 389 - Décembre 2021

FO



Dossier

**Pourquoi le syndicalisme
a-t-il encore toute sa place
dans la société actuelle ?**

Mutuelle
Marseille
Métropole

CONTRATS
LABÉLISÉS
éligibles à la
participation
employeur

**LA SEULE MUTUELLE DES
TERRITORIAUX 100% FO**



"Une vraie mutuelle doit être
aussi militante et sociale"

Patrick RUÉ, Président de la **MMM**

REJOIGNEZ-NOUS !

08 05 25 75 07

mutuelle-marseille.com



Faudra-t-il vivre avec ?

Didier BIRIG

secrétaire général
de la Fédération FO SPS



C'est la question que se posent de nombreux Français à l'annonce de la 5^{ème} vague de la pandémie de COVID. De nombreux pays européens prennent des mesures restrictives à l'encontre des citoyens non vaccinés, l'Allemagne et l'Autriche durcissant leur politique sanitaire. En France, si la vaccination ne protège pas entièrement du virus, force est de constater que cette campagne massive permet de protéger l'hôpital d'un afflux important de malades avec des symptômes graves. Pour autant, cette institution, affaiblie par des décennies de politiques budgétaires restrictives, montre au grand jour son état de déliquescence.

De nombreux mouvements revendicatifs se dessinent ici et là, parfois sectoriels, parfois catégoriels, parfois en raison de l'abandon pur et simple des missions de service public que chaque citoyen est en droit d'avoir dans un délai ne remettant pas en cause ses chances de prise en charge. Mais si nous voulons peser et contraindre le gouvernement - actuel et futur - à prendre les mesures qui s'imposent : ouvertures de lits, embauches massives de personnels sur plusieurs années, créations d'IFSI et d'IFAS, arrêt réel du numérisé clausus, c'est ensemble que nous devons agir. **Pour la Fédération FO SPS, point de "manifestations saute-mouton", point d'agitations éparpillées.**

Nous faisons en revanche le choix d'une **conférence nationale, le 1^{er} février 2022, au siège de la Confédération FO**, qui regroupera les secteurs sanitaire, sociaux et médico-sociaux. Elle sera un point d'appui et le levier à un mouvement que nous souhaitons unitaire, au-delà même de nos seuls secteurs d'activité.

Si, nous le savons, les mois qui viennent vont être phagocytés par les élections présidentielles et législatives, nous continuerons de porter au premier plan nos revendications sur les salaires et, en tout premier lieu, sur la reconnaissance des agents publics qui ont assuré, et assurent toujours, au même titre que les hospitaliers, leurs missions et activités d'intérêt général, pour le bien de tous.

Nous devons obtenir le dégel du point d'indice, pour contrecarrer les effets de l'inflation, et des négociations sur les grilles et déroulements de carrières, gages de l'attractivité de nos métiers.

A l'approche des fêtes de Noël et de Nouvelle Année, au nom du Secrétariat Fédéral, je vous adresse nos plus chaleureux vœux de Santé et de Bonheur. Mobilisons nos ressources pour préparer 2022 : de nombreuses échéances nous attendent. Vive la Fédération FO des personnels des Services Publics et de Santé, vive la Confédération Force Ouvrière !

Editorial	3
Didier BIRIG	
Editorial	4
Yves VEYRIER	
Le mot du Secrétaire	5
Dominique REGNIER Créations de syndicats	
Hommage	6
Didier PIROT	
International	7
Visio à l'échelle européenne	
Conférence des GD	8
St Jean-de-Monts	
DOM- TOM	11
Ecrasante victoire au Tampon	
Formation	12
FO Ville de Paris et annexes	
Dossier	14
Le syndicalisme, plus que jamais indispensable	
Dans vos régions	18
Congrès régionaux p. 19 : Congrès départementaux	
Nouvelles mascottes FO	20
Social	21
Les ASSFAM s'organisent pour défendre leur profession et obtenir des moyens	
Dans vos régions	22
PACAC : FO défend les acquis	
Les Unions	24
services funéraires sapeurs-pompiers p. 25 : police municipale p. 26 : habitat p. 28 : retraités	
Qui es-tu ?	28
Nicolas REFUTIN	

Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière
153/155 rue de Rome 75017 Paris - www.fo - publics - sante.org - Directeur de publication : Didier BIRIG - Rédaction : Secrétariat Fédéral - Impression : FORM'ACTUEL 63450 St SATURNIN - sauf erreur d'impression. Diffusion : sarl d'édition de la Tribune des Services Publics - N° commission paritaire 0926 S 06335 - ISSN N° 2646-4101
4^{ème} trimestre 2021



Yves VEYRIER

secrétaire général
de la Confédération FO

Augmenter les salaires, un combat quotidien !

Dès la rentrée, FO a placé la question salariale au cœur du débat social.

Tous secteurs confondus, la revalorisation des salaires est redevenue un sujet prioritaire pour plusieurs raisons : tout d'abord, la crise sanitaire a mis en lumière le caractère essentiel de nombre d'emplois qui sont en bas de l'échelle des salaires, souvent des emplois à temps partiel, des contrats précaires, renforçant l'exigence de reconnaissance et revalorisation de ces métiers enfin reconnus comme indispensables et pourtant mal payés.

Les difficultés de recrutement ont, dans certains secteurs, révélé la faiblesse des salaires et des perspectives de carrière. Enfin, l'accélération de l'inflation depuis le début de l'année, portée par les prix des carburants et de l'énergie a permis de donner un écho plus large à notre revendication en faveur de l'augmentation des salaires.

Si FO a bataillé avec succès, encore ces derniers jours, pour faire progresser la situation dans le secteur de la santé avec le Ségur et les mesures associées, nous n'en oublions pas les agents de la fonction publique territoriale.

Ils sont souvent, en catégorie C, en bas de l'échelle des salaires, trop souvent aussi sans perspectives de progression de carrière satisfaisantes. Ils sont pourtant essentiels, eux aussi, ces emplois du quotidien, de proximité pour les citoyens. Parce que ce sont les emplois de la Fonction publique, fonction noble s'il en est !

Si la réglementation du SMIC a conduit à son augmentation automatique avancée avec les +2,2 % au 1^{er} octobre, le gouvernement s'est

bien gardé de tout coup de pouce, comme le revendique FO.

Comme il se refuse à aborder la question des salaires dans la Fonction publique, sous l'angle du déblocage du gel du point d'indice de la Fonction publique, à la fois réponse indispensable au pouvoir d'achat de l'ensemble des fonctionnaires et dynamique pour l'examen des situations sectorielles.

La succession de mesures ponctuelles (chèque énergie, bouclier tarifaire, indemnité inflation) – autant de pansements de pouvoir d'achat – reconnaissant implicitement que les fins de mois difficiles quand on est en dessous de 2 000 € net (le seuil du bénéfice de l'indemnité inflation annoncée récemment par le Premier ministre), ne sont pas la réponse qu'attendent les agents, les salariés dans leur ensemble. Elles n'ont pas arrêté l'inflation et l'augmentation des prix de l'énergie qui a eu lieu cet été et au début de l'automne va se faire sentir cet hiver.

Les fédérations de fonctionnaires FO ont dû taper du poing sur la table lors de la conférence salariale organisée par le gouvernement, considérant les discussions en cours stériles et sans perspective en l'absence de véritables négociations salariales, qui s'appuient sur la revalorisation du point d'indice et la refonte des grilles indiciaires.

A côté des salaires, les conditions de travail, qui sont les conditions d'un service public de qualité, les effectifs sont au cœur de l'activité quotidiennes de nos syndicats avec le soutien là aussi de la confédération.

Nous approchons de la fin de l'année 2021. 2022 sera l'année des élections... dans la Fonction publique aussi ! Défendre, faire progresser les agents de la Fonction publique, c'est défendre, faire progresser le service public pour les citoyens. Ce sera le sens de notre mobilisation !

Vous trouverez dans ce numéro de la Tribune, un dossier intitulé « **Pourquoi le syndicalisme – et plus particulièrement FO – a-t-il encore toute sa place dans la société actuelle ?** »

Cette question contemporaine est souvent abordée de manière négative par les détracteurs des syndicats. Ils réduisent la réflexion et la discussion au simple fait que pour eux, les syndicats ne représentent rien... circulez il n'y a rien à voir !

Certains pensent qu'ils sont assez forts pour se défendre tout seuls ; d'autres comptent ouvertement, ou non, sur les syndiqués, mais ne font rien... et critiquent. Il faut également ajouter que des syndicats sont sortis de leur rôle. Marqués politiquement ou trop "arrangeants", ils ont sacrifié leur indépendance, et, en même temps, une part de crédibilité et d'efficacité du syndicalisme.

Mais nous le savons, nous, adhérents, militants, responsables de l'organisation, que le syndicalisme à plus que jamais sa place dans la société actuelle car les salariés en général, fonctionnaires et agents publics en particulier, sont confrontés à la déréglementation, à la casse du statut, aux conditions de travail dégradées, au gel des salaires, à la précarité...

Parfois, certains reprochent à FO son intransigeance ; pourtant il n'y a pas à transiger, ni avec

le patronat ni avec le gouvernement, sur l'amélioration du niveau de vie de tous ceux qui travaillent pour accroître la richesse du pays. Toutefois, en démocratie, on peut et on doit rechercher le compromis sans pour autant tomber dans la compromission ; c'est le but de la libre négociation que FO préconise.

Force Ouvrière, depuis sa création, se bat pour conserver son indépendance vis-à-vis des décideurs politiques quels qu'ils soient. C'est cette liberté qui permet à notre organisation d'œuvrer sans faiblesse et sans démagogie pour la défense des droits des salariés.

Force Ouvrière s'est construite sur les piliers de la liberté, de l'indépendance et de la démocratie. C'est sur ces fondamentaux que nos aînés ont écrit l'histoire de FO, sur ces valeurs que nous écrivons l'histoire de FO, et sur ces principes que les générations futures écriront l'histoire de FO.

**Bonne lecture !
Amitiés syndicalistes**



**Dominique
REGNIER**

*Secrétaire général
de la branche des
Services Publics FO*

CREATIONS DE SYNDICATS 2020-2021

Bienvenue !

**FO Territoriaux est heureux d'accueillir 6 nouvelles structures.
Longue vie à elles !**

Pour rappel, tous les syndicats créés doivent être déclarés à la Fédération pour être reconnus comme tels. Si votre syndicat a été créé et que vous ne vous retrouvez pas dans la liste ci-dessous, veuillez contacter au plus vite la Fédération.

STE CLOTILDE CINOR (974) le 10.02.2021 (reçu en juin 2021)

GOUZON EHPAD LES MYOSOTIS (23) le 26.03.2021

MARTINIQUE SDIS (972) le 23.08.2021

EPONE TERRITORIAUX (78) le 09.09.2021

COLLECTIVITÉS DE SAMOIS/SEINE VULAINES/SEINE ET SAMOREAU TERRITORIAUX (77) le 25.08.2021

TERRITORIAUX BOIS LE ROI (77) le 26.07.2021

hommage



Manifestation contre la réforme des retraites

C'est avec beaucoup de tristesse et de douleur que nous disons au revoir à Didier PIROT.

Didier s'est éteint le 9 septembre 2021 à l'âge de 61 ans des suites d'une maladie. Ce dernier combat aura eu raison de lui. Lui qui ne s'avouait jamais vaincu, lui qui était un indéfectible défenseur du droit, lui qui a tant donné à l'organisation.

Apprécié et aimé de tous, Didier a exercé de nombreux mandats au sein de notre organisation, qu'ils soient locaux, départementaux et régionaux, avant d'être élu à la Fédération, secrétaire fédéral, et ce jusqu'en octobre 2020.



Comité National à la Fédération Octobre 2018

Titulaire au Conseil supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT), il présidera la formation spécialisée N°2 de 2010 à 2018. De nombreux rapports ont été produits, notamment celui de l'apprentissage dans la FPT.

Didier participera activement à la vie fédérale en sa qualité de trésorier adjoint.

Depuis 2019, il représentait la Fédération à la FSESP.

Au-delà des différents mandats occupés, le rapport humain caractérisait notre camarade Didier. Toujours disponible, accessible, il était présent, une oreille attentive et une volonté farouche de défendre

les intérêts des camarades et le service public. Ses convictions, sa détermination et sa proximité auprès des camarades l'ont animé à croire en l'organisation et aux femmes et hommes qui la composent.

Toute l'organisation est triste, et bien au-delà... Didier nous laisse un vide immense ! Souvenons-nous de son rire, de sa bonne humeur, de sa bienveillance et de son éternel optimisme.



Conférence de branches Cap-Ferret - Juin 2021



Dernier comité national le 29.09.2020

Adieu Camarade!

Une visio à l'échelle européenne

Le 16 septembre s'est tenue à Toulouse une « visioconférence Europe » sur la violence des tiers et le harcèlement au travail.

C'est notre camarade **Didier PIROT** qui avait sollicité les camarades de Toulouse pour l'organisation de cette conférence ; et c'est aussi avec beaucoup de spontanéité qu'ils ont accepté au pied levé de le remplacer afin que Force Ouvrière y soit représentée.

La protection fonctionnelle dans les petites collectivités était le sujet sur lequel Didier avait beaucoup travaillé pour l'Europe.



En son absence, c'est le camarade **Nicolas REFUTIN** (*photo ci-contre*) qui a exposé les conditions et obligations de protection fonctionnelle dans la Fonction publique.



Pascal MAYNAUD est intervenu sur les conditions de travail dans la police municipale.



Quant à **Bruno GAVAND**, il est intervenu sur la propreté urbaine et les conditions de travail des éboueurs.

UN
GRAND
MERCİ
À TOUTE
L'ÉQUIPE DE
TOULOUSE
POUR LEUR
EFFICACITÉ
ET LEUR
DISPONIBILITÉ !

St Jean-de-Monts, du 4 au 7 octobre 2021

Rassemblement des GD



cats départementaux ont ainsi alimenté les échanges.

Les travaux de branche, pour la territoriale, ont fait l'objet de nombreuses interventions des camarades sur les sujets présentés par le bureau fédéral et le secrétariat fédéral tels que la loi 3 DS, les 1.607 H, les CST, ou encore **la protection sociale complémentaire**, présentée par **Johann LAURENCY** qui a pu amener des éclaircissements sur des dossiers compliqués et modifiant le quotidien de travail des agents de la Fonction Publique Territoriale.

Le développement et la dynamique d'une nouvelle communication, présentés par **Laurent MATEU**, ont permis de lancer la campagne d'élections mais également de syndicalisation. Rajeunir la communication tout en conservant un existant qui ancre les valeurs de Force Ouvrière au sein de la FPT, voilà le pari lancé afin que notre or-



Au programme de la séance plénière, la situation générale actuelle : temps de travail, retraite, salaires, etc. De nombreuses interventions des camarades remontant des positions, des inquiétudes. Des questions de leurs syndi-

Ce sont plus de 350 participants qui étaient présents lors du regroupement des Groupements Départementaux à Saint Jean-de-Monts.



ganisation syndicale prenne toute la place qui doit être la sienne aux élections du 8 décembre 2022.

Josiane TOURAINE a évoqué le statutaire ainsi que le rôle des syndicats départementaux, démontrant toute l'importance de

ceux-ci dans notre organisation. Le respect des statuts, indispensable au bon fonctionnement de nos syndicats, assure une assise juridique solide de celle-ci.

Le bilan et les objectifs de la formation syndicale ont été présentés par Pierrick JANVIER.

Enfin, Dominique RÉGNIER, Secrétaire de la branche, a conclu nos travaux par un discours porté sur la reconnaissance des agents territoriaux, le besoin de se développer et les revendications avec le dégel du point d'indice.



C'est en force que la délégation FO est arrivée à la Roche-sur-Yon pour la manifestation interprofessionnelle du 5 octobre.

Sous l'œil ahuri des autres organisations, surprises de voir une délégation Force Ouvrière aussi imposante !



300 syndiqués Force ouvrière à Saint-Jean-de-Monts



Didier Birig secrétaire général FO issu de la branche des services santé (à gauche) et Dominique Regnier secrétaire général adjoint issu de la branche des services publics.

[PHOTO : OUEST-FRANCE]

Jusqu'à aujourd'hui, 300 syndiqués FO des fonctions publiques hospitalières et territoriales se retrouvent à Saint-Jean-de-Monts. Lors de cette conférence des groupements départementaux, « à mi-mandat du congrès fédéral, nous effectuons un point d'étape et donnons les orientations pour les 18 prochains mois », déclare Didier Birig, secrétaire général de la fédération des personnels des services publics. « La pandémie est venue valider ce que nous affirmions sur la détérioration de la fonction hospitalière, suite à la politique menée depuis de nombreuses années. Plus de 5 700 lits fermés en

2020 et le gouvernement actuel prône un virage ambulatoire, alors que l'hôpital est au bord du chaos. » La fédération souhaite discuter « autour d'un projet pour l'hôpital ». Quant à la branche services publics, « l'implication des agents territoriaux pendant la pandémie n'est plus à démontrer », ajoute Dominique Regnier, secrétaire général adjoint. « Or 70 % des agents de catégorie C perçoivent les plus bas salaires, plus bas que le Smic, ce qui pose problème pour l'attractivité de la fonction publique. La rémunération et les conditions de travail restent deux sujets à aborder d'urgence. »

OUEST-FRANCE du 07/10/2021

- > l'actualité sociale et juridique
- > les analyses et les propositions FO
- > toutes les infos confédérales, interprofessionnelles, du public et du privé



Public-privé, c'est tous ensemble

La confédération FO avait réuni le 12 décembre l'ensemble des fédérations nationales de tous les secteurs d'activité, du privé comme du public, pour faire le point sur la situation. Elles ont décidé alors à l'unanimité, avec le bureau confédéral, d'appeler à une mobilisation massive le 17 décembre.

« Que le secrétaire général réunisse toutes les fédérations pour les écouter au milieu d'une mobilisation, c'est une première pour moi et c'était important », explique Dejan Terglav, secrétaire général de la fédération de l'alimentation FGTA-FO. La rencontre s'est tenue au lendemain du discours du Premier ministre, qui a confirmé sa volonté d'imposer un régime unique de retraite.

« Public ou privé, c'est le même combat, même si ce n'est pas le même problème », estime Sébastien Suweis, secrétaire général de la FSC-FO. Plus le gouvernement y a tenté et plus le mouvement s'est renforcé.

« L'État a tenté de diviser les travailleurs et les générations, la force de la confédération c'est de rassembler tous les salariés », explique-t-il. La bataille est engagée avec tous les secteurs contre la liquidation de l'ensemble des régimes.

Même son de cloche chez Philippe Herliou, secrétaire général de FO-Chemins de fer. « Le gouvernement joue la division mais à FO ça a renforcé l'intergénérationnalité. C'est le tout ensemble qui peut nous permettre de gagner contre la réforme. » FO est la première organisation à être constituée de salariés et de retraités. « FO est la première organisation qui peut nous permettre de gagner contre la réforme. »



Forte mobilisation des salariés précaires

Des chiffres utiles au quotidien...

REPÈRES

CE QUI CHANGE

Le Smic a été revalorisé de 1,5% le 1er janvier 2020, passant de 1.524,80 € brut mensuel à 1.548,80 € brut mensuel. Le Smic net a augmenté de 1,5% le 1er janvier 2020, passant de 1.180,80 € net mensuel à 1.196,80 € net mensuel.

SALAIRE

Le Smic a augmenté de 1,5% le 1er janvier 2020. Le Smic net a augmenté de 1,5% le 1er janvier 2020.

SECURITE SOCIALE

Le taux de cotisation à la Sécurité sociale a augmenté de 0,1% le 1er janvier 2020, passant de 10,4% à 10,5%.

COTISATIONS SOCIALES

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (2019 - 2020)

CSG	2,2%
CRDS	0,1%
Cotisations sociales	8,1%
Retraites complémentaires	0,8%
Autres cotisations	0,4%
SECURITE SOCIALE	10,6%
Autres cotisations	0,4%
RETRAITES COMPLEMENTAIRES	0,8%
Autres cotisations	0,4%
TOTAL	12,2%

ABONNEZ VOUS

Bulletin d'abonnement

Nom : Prénom :
 Adresse : Ville :
 Code Postal : ☎ : Mail :
 N° de carte : Syndicat : Fédération :
 Tarif public (54 €) : Tarif adhérent (18 €) : Tarif groupe (12 € / 5 abo minimum) :

A renvoyer, accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'Info militante à :
 L'Info militante, service abonnement, 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cédex 14

Elections à la commune du Tampon, à la Réunion

Ecrasante victoire pour FO !

Suite à la décision du Tribunal d'Appel administratif de Bordeaux, la commune du Tampon a dû réélire, le 16 novembre, leurs nouveaux représentants en Comité Technique.

FO, déjà majoritaire, avait 2 enjeux importants : asseoir sa position et démontrer que malgré les secousses, Force Ouvrière restait le syndicat numéro 1.

Choses faites puisque sur cette commune qui compte **2.150 agents dont plus de 1.000 contractuels**, les camarades FO, avec plus de 58 % des voix, ont ainsi pu prouver une fois de plus que la représentativité installée depuis des années n'était pas le fruit du hasard, mais celui d'un travail quotidien et déterminé à faire valoir le droit et le



bien-être au travail des agents du Tampon.

62 % de participation

FO a su mobiliser pour que les agents viennent à l'urne. Avec 58 % des voix, FO asseoit sa représentativité et obtient la majo-

rité absolue avec 5 sièges sur 8.

Bravo à toute l'équipe FO Tampon qui, quelques minutes après avoir savouré cette victoire, nous indiquait être dès le lendemain sur le terrain pour remercier les agents, mais également et surtout, préparer les élections professionnelles de 2022 !



Le syndicat FO Ville de Paris et annexes



L'organisation de la ville de Paris est bien différente de celle que nous connaissons sur l'ensemble du territoire. Pour cette raison en particulier, le syndicat Force Ouvrière de la Ville de Paris et annexes, en plein essor en termes de syndicalisation (doublement des adhésions en moins de 3 ans), a sollicité la Fédération pour dispenser, aux nouveaux adhérents, une formation de deux jours.

Les objectifs de cette formation sont ciblés ; être adhérent à Force Ouvrière n'est pas un hasard !

La première partie retrace l'histoire de notre organisation avec, en clef de voûte, la charte d'Amiens : liberté et indépendance de notre organisation syndicale, mais respectueuse des statuts qui la structure.

Mieux connaître notre organisation syndicale en expliquant le rôle de toutes nos structures, quelles soient confédérales, fédérales, régionales ou départementales.

Enfin, l'axe important sur l'organisation de la collectivité Paris et annexes.

Comment est administré la Ville de Paris ?

Elle est divisée en plus de vingt directions qui ont chacune un

Comité Technique. L'ensemble des voix sont recensées au CT central.

Le CSAP

Le Conseil supérieur des administrations parisiennes constitue un organe propre qui ne relève ni du Centre national de la Fonction publique territoriale, ni d'un centre de gestion. C'est le "conseil sup" de Paris.

Les enjeux

Les axes principaux sont certes, le développement et les élections 2022, mais surtout connaître les subtilités et le fonctionnement de cette collectivité. Ainsi, les camarades qui ont suivi ces deux formations vont être en mesure de s'investir dans la campagne électorale à venir. Ils sauront créer des implantations dans les Directions où FO n'est pas présente et aussi cibler l'abstention élevée aux derniers scrutins.





Patrick Auffret
Secrétaire général FO des Personnels Ville de Paris

"Suite au congrès de juin 2019, la première feuille de route établie par l'ensemble des adhérents a été la préparation des élections professionnelles de 2022 et cela passe en premier lieu par la syndicalisation.

Avant la crise, nous étions sur une bonne dynamique de syndicalisation qui s'est amplifiée en 2020 et accélérée en 2021, malgré cette période non propice au développement syndical. Il est vrai qu'entre les confinements et l'explosion du télétravail, l'année 2020 aura été compliquée pour le syndicalisme.

Des pratiques renouvelées

Lors du 1^{er} confinement, nous n'avions pas eu l'autorisation d'aller à la rencontre de nos collègues qui continuaient à travailler en présentiel mais malgré tout, nous devions rester en contact avec eux. Aussi, nous avons dû nous adapter en développant nos moyens de communication existants et en mettre de nouveaux en place : visioconférences, permanences téléphoniques, envois de mails et de tracts quotidiennement, groupes Whats App... Cette période aura été propice pour développer de nouvelles pratiques nous permettant de rester en contact avec les adhérents et nos collègues.

Nous confirmons une progression de 20% d'adhérents depuis 2018.

C'est un travail collectif et de longue haleine. Au niveau du syndicat, nous avons organisé une commission de développement avec des propositions que nous mettons en place progressivement. Nous nous sommes inspirés de nos camarades de Marseille, en éditant des calendriers cartonnés à l'effigie du syndicat.

Plus globalement, nos divers tracts ont été appréciés.

Le travail sur le terrain est primordial. Les camarades sont allés régulièrement tracter dans les services, ont animé des réunions, des assemblées, dans lesquelles nous avons pu collecter les revendications de nos collègues. Les prises de position de FO au niveau national nous ont également aidé sur le terrain pour faire progresser notre organisation syndicale : retraites, loi Transformation de la Fonction publique, télétravail, pass sanitaire. Nous devons amplifier ce travail.

Plan de Formation et communication

L'aide de la Fédération est primordiale. Pour exemple, deux sessions de formations spécifiques pour notre syndicat FO Ville de Paris, réservées aux nouveaux militants/délégués.

Plusieurs de nos militantes ont intégré la Commission nationale médico-sociale qui travaille actuellement sur le secteur des assistants familiaux, nous permettant de nous implanter de façon importante dans ce secteur au niveau de la ville.

Des heures d'information avec l'aide de la section FO PM, pour nous accompagner dans la future mise en place d'une police municipale parisienne voulue pas la Maire de Paris.

Nous devons continuer à progresser, avec comme objectif une augmentation de nos résultats lors des prochaines élections professionnelles, en travaillant sur la fidélisation des adhérents et en s'appuyant sur notre cahier revendicatif.

Congrès extraordinaire

Nous organiserons un congrès extraordinaire, fin novembre, qui apportera des modifications à nos statuts (travaillées avec notre regretté Camarade Didier PIROT). Nous pourrions alors organiser des assemblées annuelles, élargir notre Conseil syndical pour avoir une plus grande représentativité de corps de métiers, ainsi qu'une parité homme/femme."

Sessions de formation Ville de Paris à la Fédération

- 19 et 20 octobre
- 3 et 4 novembre

Infos pratiques...

Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations annexes de Paris

2 bis square Georges Lesage - 4^{ème} étage
75012 PARIS

 01 43 47 84 54

 syndicat.fo@paris.fr

 <https://fo-villedeparis.fr>



Le syndicalisme, plus que jamais indispensable

Les enjeux du 21^e siècle et leurs conséquences sur l'emploi n'ont pas réduit la nécessité de l'action des syndicats, et en particulier de FO, organisation indépendante de tout pouvoir. Ceux-ci demeurent le meilleur moyen pour défendre les intérêts des travailleurs. Des responsables de FO témoignent.

« Être là quand les collègues en ont besoin. » C'est ainsi que **Nicolas REFUTIN** résume le rôle du syndicat Force Ouvrière (FO) de la métropole et du CCAS de Toulouse, dont il est le **Secrétaire Général**. Depuis la création du syndicat en 2009, l'équipe de permanents et militants n'a pas chômé. Conséquence des restructurations de services et des politiques visant à réduire la masse salariale, beaucoup d'agents territoriaux de la ville rose et de son agglomération ont « eu du mal à trouver leur place. » La souffrance au travail et le sentiment de déclassement ont grimpé en flèche. Un des derniers combats du syndicat, qui l'a conduit à ap-

pler à la grève : le relèvement de la durée du travail des agents à 1.607 heures par an. Véritable « contrepoids » à la collectivité, le syndicat défend les intérêts des agents par la négociation collective, dans un premier temps et par « le rapport de force », si nécessaire. « Avec notre structure, les collègues disposent d'un espace de solidarité – un des derniers – par lequel ils réfléchissent et décident ensemble », souligne **Nicolas REFUTIN**. Unis, les agents parviennent à mieux se faire entendre et respecter. Ils sont en particulier destinataires d'informations, lesquelles sont un préalable à toute revendication. « Le syndicat est le plus à même de délivrer une information fiable, qui n'est pas donnée à la va-vite par les réseaux sociaux », déclare le Toulousain.

« Un métier à part entière »

Une grande partie du temps des quatorze permanents du syndicat est occupée par les rendez-vous individuels avec les agents. Ceux-ci ont évidemment des questions sur l'appli-

cation du statut de la Fonction publique et leurs droits. Parfois, ils reçoivent des collègues qui, en plus, éprouvent des difficultés dans leur carrière, ou leur vie personnelle. L'équipe de FO les écoute avec empathie, et parfois cette attention suffit à soulager la souffrance des personnes. Une situation qu'a également vécue **Mathieu BRUGEAU, ex-secrétaire général du syndicat FO de la ville de Limoges** : « On se retrouve dans la position d'un psychologue ou d'un assistant social, alors que nous ne sommes ni l'un, ni l'autre », confie-t-il.

La fonction syndicale est « un métier à part entière qui nécessite un champ d'expertises et de compétences ultra-large, par exemple dans les domaines du droit du travail, du statut de la Fonction Publique ou de la technique de la négociation », fait valoir **Nicolas VERHILE, Secrétaire Général du syndicat FO de la communauté urbaine de Dunkerque**. Le syndicat a pour vocation de défendre les intérêts des agents et des salariés, avec la pleine légitimité qu'il tire des élections profes-

FO, un syndicat très attaché à son indépendance

Cuisinier de profession, Lionel SALOU a découvert FO il y a près de 24 ans. A l'époque, il était membre d'un autre syndicat qui « ne respectait pas l'avis de ses adhérents. » Lorsqu'un collègue lui a parlé de FO, il n'a pas hésité à prendre sa carte. « Ce qui m'a plu chez FO, c'est la possibilité qu'on a de s'exprimer, quelles que soient ses idées. C'est aussi l'indépendance du syndicat, qui n'est là que pour la défense des intérêts des agents », raconte-t-il. La seule vocation de la Confédération générale du travail - Force Ouvrière, depuis sa création en 1948 : regrouper les salariés (actifs, chômeurs et retraités) pour représenter leurs intérêts communs. Un point c'est tout. Ainsi, le syndicat entend être libre et indépendant à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques, des religions et, de façon générale, de toute influence extérieure.

sionnelles, et un fonctionnement interne fondé sur la démocratie. Il met en œuvre un droit garanti par le préambule de la Constitution de 1946, auquel se réfère la Constitution de la V^e République. Il s'agit de défendre tous les personnels, « du cadre à l'agent d'exécution », souligne Dominique RÉGNIER, Secrétaire général de la Fédération FO Territoriaux. Un rôle que les collectifs de salariés ou d'agents ne seraient pas en capacité d'assumer. « Pas réellement organisés », composés de « gens sortis de nulle part » et dépourvus d'expression démocratique en leur sein, ils n'ont « qu'une vision partielle ou catégorielle », mettent en avant les responsables de FO.

Causes communes

Les syndicats sont « d'une grande utilité » non seulement pour les salariés, mais également pour les employeurs, complète Mathieu BRUGEAU, qui est aujourd'hui Secrétaire Régional du syndicat FO pour le Poitou-Charentes et le Limousin. Le plus souvent, « leurs responsables sont ceux qui connaissent le mieux le fonctionnement des services et leurs agents. » Une réelle concertation avec les syndicats peut donc faciliter la tâche des élus locaux ou des patrons, dans la gestion de leurs structures. Cela prend particulièrement son sens dans les collectivités administrées

par des élus locaux issus du monde de l'entreprise, qui « ne parlent pas le même langage », estime Nicolas VERHILE. L'épisode récent de la crise sanitaire l'a aussi illustré. Dans les collectivités où le syndicat FO est bien implanté et où le choix a été fait de mener un vrai dialogue social, « nos représentants ont joué leur rôle pour protéger les agents, permettre la continuité du service public et donc faire face. Le syndicat a servi d'amortisseur social », déclare Dominique RÉGNIER.

Un dialogue social réel est souhaitable dans l'optique d'un bon fonctionnement du service public, un objectif qu'ont, a priori, en commun, les représentants des personnels et les élus locaux. « Je dis souvent à ceux-ci que nous sommes assis sur la même branche et que si nous la coupons, nous tombons tous ! », sourit Dominique RÉGNIER. Il est donc regrettable, selon FO, que la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique porte atteinte aux instances de représentation du personnel dans le secteur public.

Les membres du syndicat partagent la conviction que l'action syndicale, et en particulier de FO, est « plus que jamais » utile et nécessaire. Avec la reconduction, année après année, du gel de la valeur du point d'indice, le manque de reconnaissance à l'égard des personnels publics est criant. Pour l'ensemble des actifs, l'enjeu

d'une juste rémunération est pluriel, comme le souligne **Yves VEYRIER, Secrétaire général de FO**. Au-delà du « pouvoir qu'il donne de se loger, de se déplacer, d'accéder éventuellement à des loisirs », le salaire est « le moyen de financer la protection sociale collective ». En outre, il traduit aussi (ou non) « la répartition juste des richesses produites par l'activité économique. » Le syndicat place le dossier tout en haut de la pile : « *On a longtemps dit que FO était le syndicat de la feuille de paie. Cela reste une réalité* », affirme Yves VEYRIER.

Travailleurs en situation de précarité

De nombreux autres dossiers sont d'une actualité brûlante. Dans la Fonction publique territoriale, **le passage de toutes les collectivités aux 1607 heures annuelles** - qui s'accompagne de réorganisations - et le déploiement ou l'actualisation du régime indemnitaire - qui peut être source d'injustices - concentrent l'at-

tention. Toujours dans le secteur public local, certains personnels - souvent des femmes - ont des **situations particulièrement précaires** (vacataires dans les cantines scolaires). **Des secteurs professionnels sont aussi en souffrance** : c'est le cas des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), par manque de moyens humains et financiers, notamment.

Autre mouvement de fond, **la numérisation affecte de nombreux métiers de la territoriale, poussés à s'adapter**. C'est tout autant le cas dans le secteur privé où le nombre des travailleurs employés par les plateformes numériques (Deliveroo, Uber...) progresse rapidement. Or, ils ont un statut hybride, qui n'est ni celui d'un travailleur indépendant, ni celui d'un salarié. Yves VEYRIER résume le défi que cela pose : « *Ces personnes ont besoin de s'organiser collectivement, syndicalement, pour négocier les tarifs des prestations, pouvoir bénéficier d'une protection sociale*

collective, accéder au droit à la retraite, à la santé, à l'assurance chômage, à la formation liée à l'activité... ». Pour elles, l'apport des syndicats est particulièrement précieux, puisqu'ils maîtrisent très bien ces questions-là et peuvent leur faire bénéficier de leur expérience.

Instances syndicales internationales

D'une manière générale, il est « plus difficile aujourd'hui d'organiser collectivement les salariés », selon Yves VEYRIER. Avec le développement de l'externalisation et de la sous-traitance, les grandes unités de production sont plus rares et le salariat « plus dispersé ». C'est un autre défi posé au syndicalisme. Mais une organisation comme FO dispose d'un réseau, qui le rend proche des salariés et des agents. En outre, ses moyens de communication se sont étoffés au profit des réseaux sociaux.

A noter encore : avec l'internationalisation des échanges, certaines questions ne peuvent trouver une issue que grâce à l'action d'instances syndicales internationales, telles que la *Confédération européenne des syndicats* et la *Confédération internationale des syndicats libres*. Leur action a ainsi permis d'obtenir récemment des progrès significatifs sur les conditions de rémunération des travailleurs détachés.

Face aux évolutions du monde du travail, il est essentiel aussi, de l'avis de plusieurs respon-



sables FO, que les syndicats se professionnalisent. Ils n'y perdront pas leur âme, notamment si le respect du mandat confié par les adhérents, continue à servir de boussole à leur action.

Défiance

Il reste que, malgré leur incontestable apport au monde professionnel, les syndicats sont en butte à des critiques permanentes de la classe politique et de certains médias. Dans des collectivités, « la méfiance » a pris la place de la « volonté de discuter » et du « respect », regrette avec amertume **Patrice CARRÉ, Secrétaire Régional pour le Nord-Pas-de-Calais.** « On ne nous considère plus

comme des partenaires sociaux, mais comme des empêcheurs de tourner en rond. » « Les préjugés vont bon train », complète **Lionel SALOU, Secrétaire Régional pour la Lorraine.** Il pointe le risque pour les permanents syndicaux de subir les représailles de leur hiérarchie (par le maintien indéfiniment sur le même grade, par exemple). Sur le plan national, « les gouvernements successifs ont souhaité ces dernières années écarter les syndicats, qui sont pourtant porteurs de l'expression démocratique du monde du travail », constate Dominique RÉGNIER. En attestent le nombre de réformes menées au forceps et

le recul du paritarisme de gestion : après avoir pris les rênes de la Sécurité Sociale en 1995, l'Etat prend désormais celles de l'assurance-chômage.

Il convient par ailleurs de rappeler que dans nombre de pays, le droit même de s'organiser collectivement, en particulier par l'action syndicale, n'est pas respecté, ou bien que la possibilité d'un syndicat indépendant du pouvoir demeure interdite. C'est le cas en République populaire de Chine où « le seul syndicat ayant un droit d'existence, est sous la coupe du parti communiste », souligne Yves VEYRIER.

Thomas Beurey
pour Force Ouvrière

Regain de confiance des salariés dans les syndicats

40 % des salariés déclarent faire « très confiance » ou « plutôt confiance » aux syndicats, selon le dernier baromètre sur le dialogue social⁽¹⁾ que le Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF) a réalisé en juin 2021.

Le résultat recueilli dépasse celui de 2010 (36 %) et plus encore celui du milieu de la dernière décennie (28 % en 2013 et 29 % en 2017). Les salariés des grandes entreprises (44 %) et surtout les personnels syndiqués (68 %) déclarent davantage faire confiance aux syndicats.

La confiance dont bénéficient en général les syndicats est plus élevée que celle que les citoyens placent dans les médias (31 %), les réseaux sociaux (15 %) et surtout les partis politiques (12 %). Mais leur cote de confiance se situe assez loin derrière celle d'institutions ou d'instances comme la Sécurité Sociale (taux de confiance : 71 %), les Prud'hommes (68 %), ou l'Inspection du travail (63 %).

Selon le même sondage, **59 % des salariés** font « tout à fait confiance » ou « un peu confiance » aux élus ou représentants du personnel pour défendre leurs intérêts. Ce taux grimpe à 80 % parmi les salariés syndiqués. Par ailleurs, 38 % des salariés considèrent l'action syndicale comme « efficace ». Mais cette opinion est partagée par 62 % des syndiqués.

Interrogés sur les raisons de la « moindre syndicalisation en France », les salariés mettent en avant en premier lieu la politisation excessive des syndicats (45 %). Le fait que « les syndicats ne comprennent pas les préoccupations des salariés » est cité en dernier (13 %).

1.575 personnes, constituant un échantillon national représentatif de la population française salariée (du privé et du public, hors fonctionnaires) et âgée de 18 ans et plus, ont répondu par internet à ce baromètre.

(1) https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr.cevipof/files/Enque%cc%82te%20Ipsos_Cevipof_DialogueSocial_2021.pdf



15 et 16 septembre 2021

Congrès régional des Pays de la Loire

La Pommeraye, dans le Maine-et-Loire.

Reporté à maintes reprises en conséquence des mesures sanitaires, le congrès régional des pays de la Loire à enfin pu se tenir.

250 délégués réunis soit le double par rapport au dernier congrès en 2016, cependant en avril avant le rapport nous avions 350 réponses, indique Yann ROUÉ.

Cet engouement est expressif de la volonté que les délégués ont suite à cette pandémie. Cela s'est ressenti aussi par les très nombreuses interventions des syndicats en réponse à la présentation des rapports moraux et d'activités des deux branches.

Ces derniers, résumant les cinq années passées au sein de la ré-

gion, ont été votés à l'unanimité ainsi que le rapport financier.

Ce fut ensuite l'élection du nouveau bureau avec pour **Secrétaire Général Régional Territorial** : Yann ROUÉ.

Dans la branche sœur, le congrès à saluer le départ de **Jean-Jacques PÉAUD** et élu **Benjamin DELRUE**, **Secrétaire Régional**.

Le fil conducteur de ces trois prochaines années est bien sur les élections, le développement dans les départements mais aussi la formation locale et régionale de nos syndiqués.

Une commission de résolution a édité un document qui énumère les directives futures pour notre structure régionale mais aussi les revendications principales que nous défendons :

- La levée de l'état d'urgence sanitaire
- L'abrogation de la loi du 5 août 2021 dite de «gestion de la crise sanitaire»

- L'abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique.
- L'arrêt des suppressions des services et privatisation de la Fonction Publique territoriale ;
- L'augmentation des effectifs, la titularisation des contractuels
- L'augmentation générale des salaires et du point d'indice ;
- L'obtention des 183 euros pour tous ;
- L'obtention de la prime grand âge pour tous les agents travaillant près des personnes âgées ;
- L'arrêt des attaques contre la durée annuelle du temps de travail dans la FPT.

Notre congrès a été clôturé par notre **Secrétaire Général Fédéral**, **Didier BIRIG** puis chaque militant est retourné dans son syndicat respectif, étant plus motivé que jamais !

19^{ème} congrès régional Midi-Pyrénées

Un congrès fort en émotions qui de l'aveu des deux cents congressistes, est certainement le Congrès le plus abouti et le plus émouvant depuis longtemps dans cette région.

En effet, lors de ce rassemblement des départements de Midi-Pyrénées en Aveyron, le délégué fédéral de la branche publique, **Jean-Claude MARMIESSE**, clôturait un long engagement syndical de quelques 36 années de militantisme dans notre organisation.

Un symbole fort pour le jeune retraité que de terminer son

mandat sur ses terres aveyronnaises entouré par son épouse Véronique, ses camarades et amis aveyronnais du GD 12 en présence de **Johan LAURENCY**, **secrétaire fédéral** et de **Pierrick JANVIER**.

Son dernier rapport d'activité aura été, à l'image de l'homme, intègre et tourné vers l'avenir avec des moments forts dirigés vers l'engagement à FO et la revendication de nouveaux droits pour la dignité et le respect de la personne.

Salué par des applaudissements nourris, la larme à l'œil, Jean-



Claude MARMIESSE passe le relais au Toulousain, **Nicolas REFUTIN** qui va prendre ses nouvelles fonctions rapidement aux côtés de **Gérald MURAT** réélu par la branche santé.

La Fédération FOSPS adresse un grand merci à Jean-Claude pour son engagement local, régional et national, bonne retraite !

Congrès GD FO Charente-Maritime

Premier congrès en tant que Secrétaire de la branche territoriale pour Fouad BEN SAAD, et Sandrine REGNIER, pour la branche Santé.

90 personnes réunies le 14 octobre 2021, et aux dires de l'ensemble des Camarades, c'était un congrès réussi avec une bonne ambiance !

L'ensemble des élections ont été votées à l'unanimité des membres votants, sous la présidence de Johann LAURENCY, Secrétaire Fédéral, soutenu par Mathieu BRUGEAU, délégué fédéral pour les services Publics, et Sophie ARDON, pour la branche Santé.



Congrès du GD de Seine-Maritime



Le congrès du GD 76 s'est tenu le 30 août à Rouen, sous la présidence de Dominique RÉGNIER.

Une cinquantaine de camarades présents malgré la crise Covid, limitant le nombre de participants.

L'occasion de remercier Maryse TRAVERS (ancienne Trésorière du GD) ainsi que Bruno JODET, ancien Secrétaire du GD, partis en retraite.

Chez les Territoriaux, a été élue au poste de Secrétaire, Sophie SCHULTE, du syndicat de la ville de Gournay-en-Bray.

Au poste de 1^{er} adjoint, Mickael VASSE, de Doudeville ; 2^{ème} adjoint, Thierry BONTEMPS, de Gournay ; 3^{ème} adjointe, Carole NEUVILLE (Rouen habitat) et à celui de Trésorier adjoint, Serge DROUET, de Deville-les-Rouen.

Une nouvelle équipe soudée pour un nouveau départ !

A noter : un nouveau Secrétaire branche Santé, Bruno DELACOTTE.



Patrice AYACHE,
Secrétaire du GD 13

Congrès du GD des Bouches du Rhône 21 et 22 octobre 2021 à Istres

180 Camarades réunis à Istres, pour le congrès du Groupement Départemental des Bouches du Rhône.

En présence de Didier BIRIG, Secrétaire Général de la Fédération, Laurent MATEU, Secrétaire Fédéral de la branche des Services Publics et Patrick RUÉ, délégué fédéral de la région PACAC.

Les rapports, moral et financier, ont été adoptés à l'unanimité.

Communication, élections professionnelles 2022, 1607 heures, salaires, retraites... les sujets n'ont pas manqué pour animer les échanges avec des Camarades motivés et prêts à porter au plus haut Force Ouvrière dans leurs départements aux prochaines élections.

#2022enforce

" Bonjour,

nous sommes vos nouveaux camarades !
Nous animerons les futures publications.

Au fil de l'actualité, vous
pourrez nous voir heureux,
curieux, joviaux ou bien encore
mécontents et en colère.

Nous adorons nous déguiser !

Agent technique, Pompier, Cuisinier,
Agent administratif, Directeur, Agent des routes, Auxiliaire de vie,
Policier, Atsem, Infirmière, ... nous représentons tous les agents
de la Fonction publique territoriale et hospitalière.

**Que ce soit en image ou en vidéo, vous allez entendre
parler de nous, car nous allons parler de vous !**

Pour faire plus ample connaissance, scannez le QRcode ci-dessous.

Nous sommes fiers et heureux de rentrer dans la grande
famille Force Ouvrière. A très bientôt...



Les assistants familiaux s'organisent pour défendre leur profession et obtenir des moyens

Mardi 28 septembre 2021, des assistant(e)s familiaux(ales) FO se sont réunis avec leurs Fédérations, à PARIS.

La Fédération Nationale de l'Action Sociale FO (privé non lucratif) et la Fédération FO des Services Publics et de Santé (territoriaux) ont rassemblé des délégués issus de toute la France, exerçant comme assistants familiaux dans le public et le privé. **Ils font le constat de conditions de travail et de rémunérations inacceptables.** Ils alertent sur la baisse vertigineuse du nombre de familles d'accueil et sur les difficultés de recrutement que rencontre l'ensemble des départements. Ils font état d'une évolution préoccupante de la population accueillie, qui présente des difficultés grandissantes, particulièrement en termes de maladies psychiques voire de handicaps, sans moyens supplémentaires et sans soutien de personnel médical. Cette situation est la conséquence de la fermeture de milliers de lits dans le secteur social, médico-social et en psychiatrie, depuis plusieurs années.

Les Fédérations FO ont largement porté les revendications des professionnels de l'accueil familial lors de la concertation ministérielle, organisée par son

Secrétaire d'Etat chargé de la Protection de l'Enfance, Adrien TAQUET ; concertation portant sur l'amélioration du statut des assistant(e)s familiaux(ales).

Il avait été annoncé par le Secrétaire d'Etat qu'un texte de loi serait élaboré en prenant en considération le fruit de cette concertation. De nombreuses propositions argumentées ont été apportées dans l'objectif de rendre le métier d'assistant(e) familial(e) beaucoup plus attractif. Si un cadre contraint est nécessaire pour faire évoluer uniformément la législation applicable dans les Conseils départementaux, celui-ci doit être à la hauteur des revendications des professionnels ainsi que des besoins des enfants accueillis. Pour exemple, nous pouvons citer le repos d'un week-end par mois qui est appliqué dans certains départements alors que d'autres ne peuvent en bénéficier.

Pour rendre ce métier attractif, il serait aussi souhaitable que les revalorisations proposées au ministère soient entendues et mises en application, telles que les salaires, les indemnités ou encore les frais d'entretien, etc.

De plus, un volet formation avait été évoqué ainsi qu'un développement de carrière envisageable pour tout(e) assistant(e) familial(e) exerçant en

Protection de l'Enfance et souhaitant évoluer.

Pour les salariés qui relèvent de la CCNT66, FO dénonce l'attitude des employeurs qui appliquent au moins disant l'avenant 351. FO revendique la mise en oeuvre immédiate de la décision d'interprétation du 14 mai 2020.

Devant les constats faits ce jour à partir des témoignages des professionnels, FO FNAS et FO SPS décident de demander audience au Ministère de la Santé et des Solidarités, ainsi qu'aux Conseils départementaux, par le biais de l'ADF (Association des Départements de France), à l'appui de leur plateforme revendicative.

Bon nombre d'assistants familiaux sont sur le point de démissionner de ce métier en l'absence d'avancée sociale significative, sollicitée de longue date.

Le temps presse !

contacts

Josiane TOURAINE - FO SPS
06 82 56 82 93

Corinne PETTE - FO FNAS
06 29 65 08 30

Temps de travail des éboueurs et cantonniers de la Métropole Aix-Marseille-Provence

FO défend les acquis

Le dossier du temps de travail sur la Métropole aura défrayé la chronique des médias pendant moins d'une semaine. Avec, à la clé, un accord qui pourrait faire école.

Retour sur une grève éclair...

Le dossier était attendu : le spectre de l'harmonisation du temps de travail des agents de la Collecte et de la Propreté de la Métropole planait depuis la création de l'Etablissement public en 2016. Il faut préciser que chacun des six « Territoires » de la Métropole - qui reposent sur les périmètres des anciennes intercommunalités - avait ses propres temps de travail, cycles et dérogations...

Une ombre plus menaçante encore, celle du syndicat FO des Territoriaux de Marseille et de la Métropole, ultra-majoritaire dans le secteur, suffisait à calmer les ardeurs réformatrices, jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi dite de transformation de la Fonction Publique, votée au forceps au cœur de l'été 2019, et la publication d'un rapport à charge de la Chambre régionale des Comptes.

Une proposition inacceptable

Le projet de l'Administration était brutal : 5 % de pénibilité et un temps de travail de 1.530 H annuel, soit une perte sèche, selon le Territoire, de 7 à 28 jours de congés et de 250 à plus de 1.000



euros d'heures supplémentaires par an, ainsi que de grosses modifications horaires de travail ! Simplement inacceptable pour le syndicat.

FO a exigé l'ouverture immédiate de négociations sur la base de propositions compensatoires, rappelant au passage, que « tout travail mérite salaire » et que les jours de congés sont aussi du salaire !

Les positions des autres organisations n'étaient pas toutes sur la même longueur d'onde, allant des déclarations de principe aux postures d'accompagnement et autant de positions ambiguës...

Première grève métropolitaine

Pour sa part, après avoir tenté vainement de négocier, FO a appelé très vite à la grève sur la base de revendications précises : maintien des acquis, maintien des critères de pénibilité, pas de perte de jours ni de rémunération. Ce fut la première grève métropolitaine ; elle fut courte mais massive (100 % dès le premier soir) et donc déterminante.

Un accord gagnant !

Après 5 jours, l'Administration pliait et concluait avec notre organisation **un accord qui préserve l'essentiel et renforce même les situations sur certains Territoires avec :**

→ Une décote du temps de travail de 9,5 %, au titre de la pénibilité, et un temps de travail fixé à 1.467h/an.

→ Un bonus de 28 jours pour les agents de tous les Territoires (soit un gain de 15 à 21 jours selon l'affectation géographique).

→ L'ouverture d'un Compte Epargne Temps monétisé.

La mise en place d'une prime de 80€/mois soit 960 euros par an.

→ La mise en place de formations aux bonnes pratiques pour limiter les risques d'accidents pendant la collecte.

→ Un accompagnement à la reconversion tout au long de la carrière.

→ La réouverture du chantier RIFSEEP, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Ces mesures s'appliquent dans les mêmes conditions à tous les agents métropolitains, quel que soit leur Territoire d'affectation.

Encore une fois, la force du syndicalisme indépendant fidèle au mandat et aux revendications et un rapport de force déterminé et massif, auront permis de peser sur les négociations en faveur des intérêts des agents !



Préfon-Retraite
est un contrat
PER*

Préfon-Retraite

LE RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE DES AGENTS PUBLICS

Plus d'informations sur www.prefon.fr
ou appelez un conseiller au :

3025

Service & appel
gratuits

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 19h00

Préfon

La retraite et la prévoyance
de la fonction publique

*PER : Plan Epargne Retraite

Préfon est la Caisse nationale de prévoyance de la fonction publique, association loi 1901. Préfon-Retraite est distribué par la SAS Préfon Distribution au capital social de 200 000 euros entièrement libéré. 794 053 629 R.C.S. Paris immatriculée à l'ORIAS sous le n°13008416 et ayant son siège social au 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris.



« Il faut créer l'action parce que l'action crée le mouvement, et que le mouvement entraîne des individus. »

Pour **Madjid BETTACHE**, notre très dynamique délégué syndical FO OGF d'Ile de France, l'action est permanente avec des journées qui commencent dès l'aurore, à rencontrer les équipages d'ambulances de nuit, d'un café chaud et croissant ; les marbriers et les équipages

de cérémonie se préparant pour leurs services. Des journées qui se poursuivent à répondre aux nombreuses sollicitations des salariés franciliens et à porter la voix de notre syndicat dans différentes instances telles le CSE, le CSST ou encore dans la négociation de branche.

Vingt ans d'ancienneté chez OGF en tant que chauffeur, dont treize dans l'engagement syndical, n'ont pas érodé sa conviction à agir pour le progrès social des salariés du funéraire.

Des combats syndicaux, il en a mené notre Camarade kabyle. Que ce soit le blocage du siège social lors des NAO 2018 pour revendiquer et obtenir un supplément de participation de 300 euros pour l'ensemble du personnel, dans l'obtention de meilleures conditions financières

pour les licenciements économiques lors de la fermeture du service des transports funéraires internationaux et tout récemment, la mise en place dans chaque dépôt de distributeurs gratuits de boissons chaudes à l'entière disposition des salariés.

Le nombre de salariés d'Ile de France qu'il a convaincu de rejoindre les rangs de notre syndicat et l'attention particulière que lui porte notre Direction sont certainement les meilleurs indicateurs de la capacité d'agir de notre Camarade dans l'entreprise.

Il en va de même dans sa capacité à agir au sein de l'Union Nationale des Services Funéraires car sa présence en branche est essentielle pour porter la voix des ouvriers de notre métier.

sapeurs-pompiers

Fin de la surcotisation prime de feu

Une victoire FO

Les sapeurs-pompiers professionnels (SPP) peuvent percevoir une « prime de feu » d'un taux de 25 % du salaire de base. Depuis le 1^{er} janvier 1991, cette prime est intégrée dans le calcul à pension des SPP.

Pour permettre de couvrir les SPP partant à la retraite et n'ayant pas cotisé au moment de l'entrée en vigueur de cette mesure, une surcotisation de 1,8 % (salaire de base et ladite prime) a été mise en place. Elle devait prendre fin en 2003.

Le 1^{er} janvier 2021, le comble a été atteint avec la suppression de la part patronale de cette surcotisation et le maintien de la part salariale.

Face à cette injustice, l'Union Nationale Force Ouvrière des Services d'Incendie et de Secours (FO SIS) s'est fortement mobilisée avec l'appui des syndicats départementaux. Après de nombreux échanges, FO SIS avait obtenu la promesse de plusieurs parlementaires de tout faire pour supprimer cette injustice.

Lors de l'étude de la loi de finance de la Sécurité



sociale 2022, plusieurs députés, dont le rapporteur de la loi, ont tenu leurs promesses avec le dépôt d'un amendement en ce sens. Il a été adopté le 13 octobre dernier par l'Assemblée nationale, et deux jours plus tard, le Président de la République a mis fin à un « faux suspens » en annonçant la suppression, à compter du 1^{er} janvier 2022, de la part salariale de cette surcotisation (en moyenne, le gain mensuel va être de

50 €), au discours de clôture du congrès national des sapeurs-pompiers qui s'est tenu à Marseille du 13 au 16 octobre dernier, où notre organisation syndicale a tenu un stand.

La délégation FO SIS était accompagnée du Secrétaire Général de la branche des Services publics, en charge des SDIS : Dominique REGNIER.

Nous avons pu porter nos revendications au cours d'un échange avec le Président de la République, mais aussi lors d'un long entretien avec le Ministre de l'Intérieur, sur le stand FO.

Nous pensons en premier lieu à la prochaine injustice que FO SIS veut faire tomber, à savoir les 7 années d'expérience demandées aux SPP avant de percevoir la NBI.

De nombreuses autres ont été formulées (effectifs, sécurité, statut, rémunération, ...) et nous allons tout mettre en œuvre pour les obtenir.

Détresse chez les policiers municipaux

Le moral des collègues est au plus bas ; ils sont dans l'inquiétude lorsqu'ils évoquent leur avenir professionnel et stressés par le contexte environnemental dans lequel ils évoluent.

La 1^{ère} indication de détresse est, sans aucun doute, la contrainte environnementale : les policiers municipaux sont exposés, plus qu'on ne l'imagine, à des violences externes.

Nous pouvons confirmer le stress général de l'ensemble de la profession, d'autant qu'ils sont bien souvent, en milieu ru-

ral, les premiers à intervenir sur les lieux d'un crime ou délit et doivent gérer la situation avant les gendarmes !

2^{ème} indication, très importante au vu de FOPM, le manque de ressources, c'est-à-dire un manque de moyen humain mais aussi une méconnaissance du métier de la part de nos élus - il est fréquent que certains élus demandent des missions qui ne correspondent pas à notre métier.

La conclusion étant à notre avis, une très faible, voire très très faible connaissance de notre

police municipale



statut par l'Etat, nous sommes beaucoup moins considérés par rapport aux Forces de l'Etat.

C'est pour cela et soyez en sûrs, que FOPM et la Fédération des Services Publics et de Santé ne baissera jamais les bras et nous continuerons le même combat syndical, quelle que soit l'adversité !

Nous ne pouvons plus nous contenter de promesses qui, au final, servent toujours les mêmes et rarement notre profession.

Congrès FO-Habitat

Election au Conseil d'administration 3F

Une réussite grâce aux participants



Le 13^{ème} congrès de l'Union Nationale des Personnels FO-HABITAT s'est tenu au Pradet (Var), du 7 au 9 septembre 2021, au centre de la Bayette.

Il faut croire que ce congrès était très attendu car les délégués furent nombreux à se retrouver dans cette belle ville avec un soleil qui a été de la partie tout au long des journées.

Je tiens à remercier l'ensemble des équipes d'Habitat Marseille Provence et de 13 Habitat pour leur organisation et leur accueil remarquables. Ils ont été indispensables dans la bonne tenue de ce congrès et ont assumé leur rôle avec brio.

Je tiens également à remercier nos invités, Secrétaire Fédéral, Secrétaires Régionaux et notre Secrétaire Général de la Fédération SPS qui ont pu se dégager de leurs obligations afin de participer à ce congrès de l'Union.

A la tribune, de nombreux délégués sont intervenus avec des interventions de qualité. **Dominique REGNIER, Secrétaire général de la branche publique de la Fédération SPS, et également en charge du logement**, a souligné la pertinence des rapports présentés (moral, financier, ESH...) ainsi que celle sur divers sujets tels que la crise du logement, la loi 3DS, les fusions d'OPH, le dialogue social ou encore les modifications statutaires.

Ce congrès a permis de constater l'unité de notre Union et cela quelles que soient les branches « HLM ». Les interventions ont mis en évidence les mêmes difficultés liées aux politiques d'austérité, la dégradation des conditions de travail, la remise en question des conventions collectives ou du décret relatif aux OPH et notre refus de voir tous nos acquis anéantis.

C'est avec un immense plaisir que

nous avons accueilli la Fédération des Offices Publics de l'Habitat, Messieurs **Willy GIRARD et Patrick KOLLI**, qui sont intervenus sur la réorganisation du tissu des OPH et sur la société de coordination, nouvelle entité dans le mouvement HLM. Ce fut une intervention de qualité. Le powerpoint présenté a été très apprécié par les congressistes. Tout au long de la présentation, un échange a pu se faire avec la salle. **Je tiens tout particulièrement à remercier la Fédération des OPH pour sa présence.**

Nous avons également accueilli le Directeur général de l'AFPOLS, organisme de formation du logement social, qui a fait un tour d'horizon de la formation professionnelle et de la place de l'AFPOLS auprès des bailleurs sociaux.

Autre moment plaisir pour nos Camarades : l'intervention de **Philippe SOUBIROU, Secrétaire fédéral de la FGF**, sur la réforme des retraites. Ce fut une intervention de très haute qualité et très appréciée par les congressistes, d'autant que Philippe a également répondu à des questions venant de la salle.

Lors du congrès, ont également été évoquées les élections professionnelles dans les différentes branches « HLM » mais plus particulièrement les **élections de décembre 2022 concernant les Offices Publics de l'Habitat.**

La fusion des deux branches professionnelles, OPH et COOP HLM a été mise en évidence dans ce congrès, avec notamment l'information d'une **future ouverture de négociation portant sur la convergence des deux conventions collectives nationales et la mise en place de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI)**.

Nous avons également honoré quatre Camarades de l'Union : deux membres du bureau, **Patrick GUILLOTTE et David ATTIA**, et deux membres du Conseil administratif : **Maryline PETIT et Nadine CAUDRON**. Je tiens à saluer tout le travail de ces militants et d'avoir permis à l'Union de grandir et de peser dans les instances paritaires.

Dominique REGNIER a su conclure ce congrès par un discours éloquent, analysant bien la situation générale et les actions de l'Union nationale des Personnels FO-HABITAT.

Composition du bureau qui a été élu lors de ce congrès au PRADET :

Jean-Jacques BAGHDIKIAN,
Secrétaire Général
Patricia CAMPIN,
Secrétaire Adjointe
Hervé LESCALIER,
Secrétaire Adjoint
Nacer KALLEL,
Secrétaire Adjoint
Aimad FARISSI, Secrétaire Adjoint
Thierry COEUR, Trésorier Général
Jean-Bernard BRESSOT,
Trésorier Général Adjoint
Dominique DUVERGER,
Archiviste

Election au Conseil d'administration

En premier lieu, nous souhaitons exprimer, malgré un faible taux de participation, **nos remerciements à toutes celles et ceux qui ont pris le temps de participer à la vie démocratique de l'entreprise 3F en se mobilisant pour ce scrutin**.

Nous tenons à remercier plus particulièrement celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance au travers des suffrages exprimés en faveur de notre liste. Une confiance que nous continuerons d'honorer quotidiennement et à tous les niveaux.

Bien évidemment, nous témoignons toute notre gratitude à nos militant(e)s, adhérent(e), sympathisant(e)s, qui contribuent largement à ce qu'est FO.

Aussi, nous saluons la participation des organisations syndicales ainsi que l'ensemble des candidat(e)s de ce scrutin dont l'enjeu revêt une importance particulière. En effet, la voix des salariés doit compter dans les décisions stratégiques et économiques prises au sein du Conseil d'administration.

Cependant, nous regrettons vivement les dates choisies peu propices à mobiliser et le choix du prestataire avec lequel nous avons rencontré de multiples difficultés de connexion ; ce qui a démotivé certain(e)s à exercer leur droit de vote.

Le taux de participation du collège non-cadre est de 22,46 % et du collège cadre 31,25 %. Nous recueillons respectivement 48,22 % et 65,22 % des suffrages exprimés.

Nous passons à côté du siège du collège non-cadre avec un écart de 26 voix seulement et nous

remportons largement l'élection dans le collège cadre.

En comparaison à l'élection précédente, nous affichons une évolution significative de 61,39 %.

Avec notre entrée au Conseil d'administration, cette nette progression constitue en soi une immense victoire et laisse présager que nous serons inéluctablement, d'ici deux années, un acteur social incontournable. À ce stade, FO reste la première force syndicale en nombre d'adhérent(e)s.

Devant toutes les difficultés qui nous sont opposées, l'acharnement dont nous faisons l'objet depuis notre création, nous avons su faire montre de patience et détermination. Un choix, une voie, qui aujourd'hui porte ses fruits !

Enfin, nous félicitons Mesdames **Nathalie CHACÉ, Jihad MAOUJOURD** et Messieurs **Benoît HARDY, Stéphane RAULET**, pour leur élection. Nous sommes convaincus qu'ils seront à la hauteur des responsabilités et de la tâche qui leur incombent.

FO restera fidèle à ses engagements en vous rendant compte régulièrement de la teneur des débats à l'issue des réunions de l'instance, mais également en remontrant vos demandes, remarques, propositions, inquiétudes, etc.

Nous continuerons à travailler, sans faillir à nos obligations, dans l'intérêt des collègues cadres comme non-cadres, pour la défense de nos conditions de travail et de rémunération.

Jean-Jacques BAGHDIKIAN

Impulsons une dynamique de développement

Nous avons réuni la Commission administrative de la Section nationale le lundi 25 octobre 2021. Toutes les régions fédérales n'étaient pas représentées mais un travail de fond a pu être effectué avec des débats riches et pertinents. Nous nous sommes fixés plusieurs objectifs et allons mettre en place les outils militants pour les faire aboutir.

1/ Développement

Il est à noter que malgré les 18 mois de pandémie où la vie de nos sections départementales a été soumise à rude épreuve, nous pouvons noter une légère augmentation de la syndicalisation sur l'exercice 2020, et que les indicateurs dont nous disposons démontrent que cette tendance tend à se confirmer sur l'exercice 2021 ; ceci est encourageant et démontre que le travail de fond effectué depuis 2 ans par la section nationale, notamment à l'occasion de la campagne électorale pour les élections CNRACL (6 tracts thématiques et plusieurs circulaires militantes), ont permis à nos structures militantes de promouvoir nos positions et d'attirer la curiosité de nouveaux camarades retraités qui ont décidé de nous rejoindre.

Nous constatons que nous

sommes absents dans 35 départements et notamment dans l'ensemble des départements ultra-marins. Cette situation nous oblige à un travail spécifique avec les régions fédérales et les groupements départementaux pour gommer ce déficit.

Nous nous fixons comme objectif pour 2022 de réduire d'un tiers cette situation, déjà dans plusieurs départements, nous notons la **volonté d'une perspective rapide de création d'une section départementale des Retraités** (exemple : l'Eure, le Haut-Rhin, La Réunion, le Cher).

Nous souhaitons travailler en étroite collaboration avec les Groupements Départementaux pour combler ces déficits. Notre objectif passe par un engagement commun avec les structures des militants actifs ; nous pensons qu'il ne doit y avoir aucune rupture syndicale entre un salarié actif et le fait qu'il parte à la retraite, et ce lien, c'est grâce à nos syndicats de base et à nos GD que nous parviendrons à le maintenir.

La Commission Administrative a également décidé de s'impliquer fortement dans la préparation de la **journée de mobilisation des retraités du 2 décembre 2021** en lien avec l'UCR (Union Confédérale des

Retraités), dans le cadre de l'unité d'action de 9 organisations de retraités sur une revendication majeure claire : **l'augmentation du pouvoir d'achat et des pensions**. Face aux prix à la consommation courante (produits alimentaires, carburant, gaz, électricité, etc) qui ne cessent d'augmenter, la CA s'engage à lutter contre la sous-indexation de 0,5 % pour 2021 et 2022, par tous les moyens à sa disposition.

C'est pourquoi, en lien avec l'UCR, nous exigeons :

→ **L'augmentation générale et immédiate de toutes les pensions de retraite et leur indexation de l'évolution du salaire moyen.**

→ **Aucune pension inférieure au SMIC.**

Unité d'action sur les revendications

Le 1^{er} octobre, à l'appel de 9 organisations de retraités, dont FO, les retraités se sont mobilisés dans la totalité des départements de métropole et d'Outre-Mer pour défendre leur pouvoir d'achat, ainsi que la Sécurité sociale.

Dans le cadre de la mobilisation du 2 décembre, la Section Nationale rappelle que l'unité d'action ne peut se concevoir que sur des revendications claires :

→ Augmentation immédiate des retraites avec l'indexation sur l'évolution des salaires.

→ Défense des services publics.

→ Défense de notre système de santé.

→ Retrait définitif du projet de réforme des retraites.

→ Défense de la Sécurité sociale.

La Section nationale appelle donc à manifester le 2 décembre à Paris avec le groupe des 9. Cette manifestation constitue une étape pour la mobilisation de l'ensemble de tous les salariés actifs, chômeurs et retraités du public comme du privé.

Celle-ci doit être une réussite, ainsi, en lien étroit avec l'UCR, nous appelons les retraités à se mobiliser, à adhérer à FO, pour défendre les conditions de vie de 17 millions de retraités.

2/ Propagande de la Section nationale

Nous remettons au goût du jour un outil de propagande qui sommeillait depuis 2018, à savoir notre parution trimestrielle de « L'écho des retraités ».

Ce journal reprend son envol pour mieux revendiquer et mobiliser les retraités. La première parution est prévue pour le mois de novembre 2021 ; sa diffusion sera effective avec plusieurs créneaux :

- D'une manière dématérialisée en direction des régions

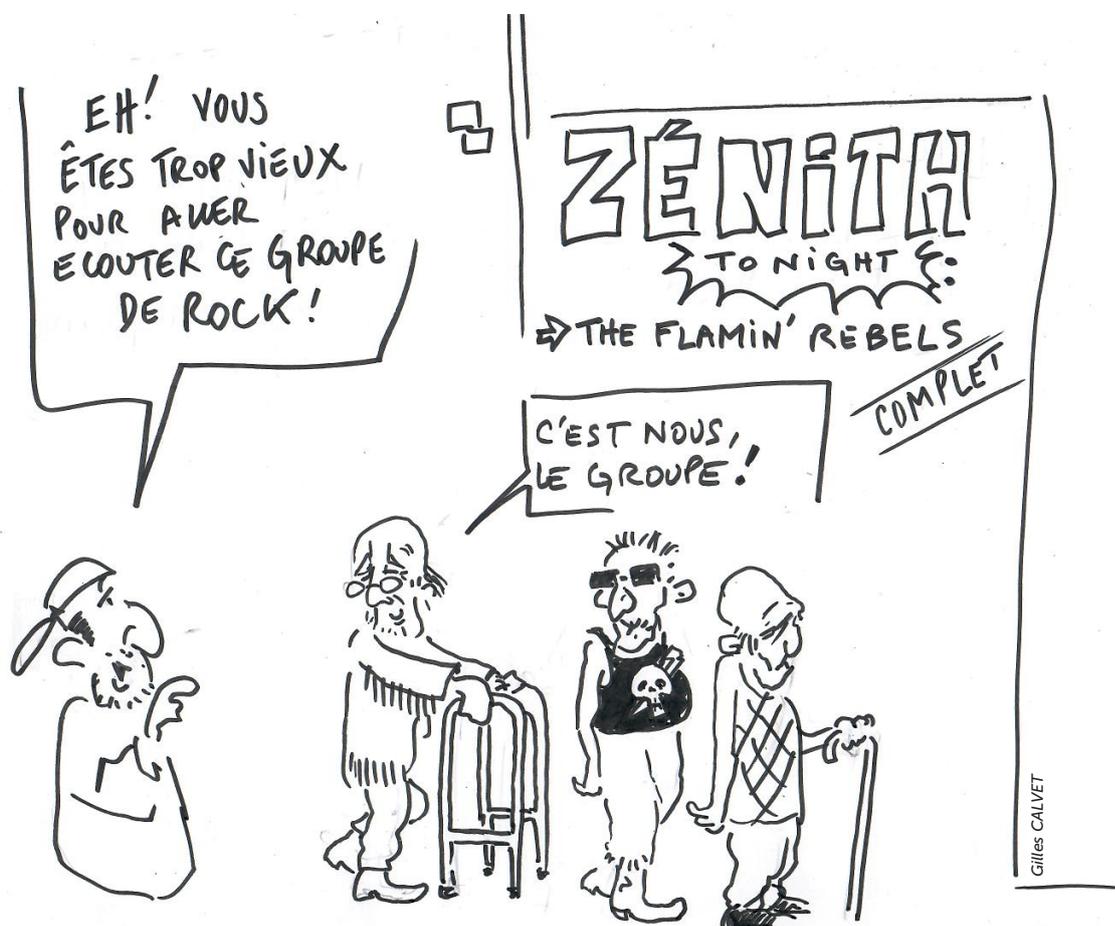
fédérales et GD, ainsi que des sections départementales de retraités.

- D'une manière matérialisée à l'ensemble des sections départementales des retraités avec un nombre d'exemplaires en fonction du nombre de syndiqués, ainsi qu'à nos syndiqués isolés.

Il convient que l'ensemble des structures militantes en assure la diffusion la plus large possible en direction des retraités.

**UN OUTIL MILITANT
PERFORMANT,
DES REVENDICATIONS
CLAIRES...**

**UNE SECTION
NATIONALE
AMBITIEUSE !**





Nicolas REFUTIN

Secrétaire régional de Midi-Pyrénées

Qui es tu ?

J'ai 40 ans, je suis marié et père de 2 enfants.

Ton parcours professionnel

Je suis rentré dans la Fonction publique Territoriale à l'âge de 19 ans, en tant qu'agent de nettoyage à la Mairie de Toulouse.

Je suis resté au service Propreté durant 6 années lors desquelles nos conditions de travail ont fait naître mon intérêt pour le syndicalisme en général et pour le syndicalisme Force Ouvrière en particulier.

Ton parcours syndical

Je me suis donc syndiqué à 24 ans. Je suis devenu délégué FO à 25 ans, puis permanent à 26.

J'ai eu la chance de pouvoir militer dans un « gros syndicat » et de côtoyer des permanents syndicaux expérimentés, mais surtout passionnés, compétents et humanistes, qui ont marqué mon parcours tant syndical que personnel.

En 2009, au moment de la création de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, aujourd'hui Toulouse Métropole, **j'ai participé à la création du syndicat FO de cette nouvelle intercommunalité.**

En effet, la majorité des services, et donc des agents transférés, étaient ceux de la Propreté et il me semblait donc tout naturel de les suivre afin de pouvoir continuer à militer avec et pour eux dans cette nouvelle structure.

Depuis, la Communauté Urbaine n'a cessé de se développer passant de 25 communes et 2.000 agents, à sa création à 37 communes et plus de 5.000 agents, aujourd'hui Toulouse Métropole.

Bien évidemment, en 12 ans d'évolution, chaque transfert, chaque réorganisation, s'est accompagné de discussions, de négociations, d'accords ou de rapports de force lors desquels FO a toujours été en 1^{ère} ligne auprès des personnels.

Le dialogue social s'étant encore densifié ces dernières années, le RIFSEEP, le temps de travail, l'encadrement du droit de grève ou encore les déroulements de carrière ont été autant de sujets sur lesquels nos 12 permanents et nos délégués ont été pleinement mobilisés.

L'engagement de chaque instant de ces militants a permis à FO d'être, et ce depuis le début, le **1^{er} syndicat métropolitain passant de 27 % lors du scrutin de 2009, à plus de 35 % lors de celui de 2018.**

Au sein de cette équipe, j'ai été Secrétaire général adjoint de 2009 à 2015, et Secrétaire général depuis.

Ton rôle au sein de l'organisation

Depuis novembre 2021, je suis Secrétaire régional de Midi-Pyrénées. C'est pour moi une nouvelle aventure que j'entends vivre comme j'ai toujours vécu mon engagement syndical, de façon collective.

Je pense qu'un Secrétaire régional doit avoir, avant tout, un rôle de facilitateur.

Faciliter les relations entre la Fédération et les Groupements Départementaux ; faciliter le travail des GD que je sais essentiel au développement de nos structures.

En conclusion

Je pense que le syndicalisme Force Ouvrière, entre le « oui à tout » de certains et le « non à tout » d'autres, n'a peut-être jamais été aussi important qu'aujourd'hui.

C'est le seul qui permet de défendre à la fois, les intérêts particuliers des agents territoriaux, mais aussi le Service Public Republicain auquel nous sommes tant attachés.

RETROUVEZ
NOTRE OFFRE
SUR **CNFPT.FR**

ENTRETIENS PROFESSIONNELS

VOUS SOUHAITEZ FAIRE
ÉVOLUER VOS COMPÉTENCES
ET CONSTRUIRE VOTRE
PROJET PROFESSIONNEL...
PENSEZ À LA FORMATION.



#CNFPTAVECVOUS



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

Communiqué

COVID-19 : MESURES DE SOUTIEN EXCEPTIONNELLES

Avec le CNAS, la rentrée a été allégée !



En 2021, le CNAS est toujours fidèle à ses valeurs : solidarité, humanisme et équité...

En 2021, la crise sanitaire est hélas toujours d'actualité...

Le CNAS a ainsi décidé non seulement de renouveler mais aussi de renforcer son engagement en faveur des enfants de ses bénéficiaires, et notamment des étudiants.

En 2020 déjà, la redistribution complémentaire de 13 millions d'euros avait été un précieux soutien pour la rentrée scolaire de 318 000 jeunes parmi les familles les plus fragiles.

Début juin, des mesures exceptionnelles visant à maintenir des conditions d'apprentissage favorables, ont été ainsi de nouveau votées unanimement par le conseil d'administration et ce, toutes tranches d'imposition confondues !

Un abondement accru avait aussi été acté pour les étudiants, fortement impactés psychologiquement et matériellement par la crise.

En complément de la prestation Rentrée scolaire de base, le CNAS verse, sur demande des bénéficiaires concernés, et pour leurs enfants de :

- **11-18 ans** : + 50€,
- **19-26 ans** : + 150€ (1^{re} tranche d'imposition), + 100€ (2^e tranche) et + 80€ (3^e tranche).

Le CNAS, par ailleurs, se montre de nouveau solidaire de ses 20 000 adhérents, collectivités et structures associées, en gelant la cotisation annuelle 2022.

N.B. : ces mesures cumulées représentent une enveloppe de 30 M€.



La crise sanitaire questionne tous les mécanismes de solidarité actuels.

*Les structures locales, leurs responsables et leurs personnels constituent l'un des maillons les plus solides sur lesquels se fonde, se construit et se reconstruit notre **solidarité nationale**.* »

René Régnauld,
président du CNAS

Solidarité CNAS

Présent dans le quotidien de ses bénéficiaires (transport, vacances, loisirs...), le CNAS intervient aussi dans les épisodes plus difficiles :

- **Secours exceptionnel** (accident de la vie, surendettement...)
- **Catastrophe naturelle**
- **Aides Logement** et Précarité énergétique ; prêt **Dépannage**, **prêt social**, **regroupement de crédits**
- **Décès** : bénéficiaire, enfant à charge, conjoint ou ascendant vivant au domicile du bénéficiaire
- **Handicap** : avance sur achat de matériel, enfant handicapé, handicapé avec tierce personne
- **Écoute sociale**
- **Assistance juridique**
- **Offres solidaires vacances**



cnas.fr

